

ESPACE DE JEUX

L'art s'invite au City

Les musées sont fermés... Une bonne raison d'aller vous promener au City à la rencontre de Pikachu et Dracaufeu, deux personnages célèbres de la saga Pokémon. Ce nouveau graff, réalisé par le talentueux Niels Dodelande, artiste Jovifontain, a encore une fois ravi petits et grands.



Plantation d'arbres

En avril, quatre arbres ont été plantés au City afin d'offrir de l'ombre supplémentaire aux enfants et parents qui profitent des lieux. Les essences ont été choisies pour apporter couleurs variées et feuillage touffu. Il s'agit d'un *robinia frisia*, un *davidia involucrata*, un *acer plastanoides globosum* et un *acer negundo flamingo*. Bien sûr, il

faudra être patient et veiller sur les jeunes pousses pour leur permettre une croissance sereine et sûre.

Le retour des vaches

Près de l'espace de jeu, le pré dit "des Tracquecins" va prochainement être clôturé sur la partie basse du terrain. En effet, il accueillera quatre à six vaches à partir de mi-juin. Cette nouveauté n'en est pas vraiment une puisque des bovins pâturaient déjà ici il y a quinze ans. Ce pré est loué par la commune à un agriculteur depuis plusieurs années.

ELECTIONS

On vote les 20 et 27 juin

Les élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux ont lieu le dimanche 20 juin et, en cas de second tour, le dimanche 27 juin 2021. Initialement prévues en mars, ces élections ont été reportées en raison de l'épidémie de Covid-19.

Un protocole sanitaire strict sera appliqué pour éviter les contaminations dans les bureaux de vote qui, à Fontaine-sous-Jouy, seront installés à la salle communale.

Vu qu'il s'agit d'une double élection (départementale et régionale), les électeurs auront deux bulletins de vote à déposer dans deux urnes différentes.



? Êtes-vous inscrit sur la liste électorale ?

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Vous avez jusqu'au 14 mai 2021, minuit, pour le faire. L'inscription se fait en mairie ou directement en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr. Une permanence spécifique sera ouverte à la mairie de Fontaine, vendredi 14 mai de 17h à 19h.

👍 Du changement pour les procurations

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement. Les électeurs les plus fragiles pourront confier leur procuration à un proche parent, y compris non-résident de la même commune. Depuis avril 2021, les électeurs peuvent faire leur demande de procuration en ligne avant de se déplacer au commissariat ou à la gendarmerie : www.maprocuration.gouv.fr

Nouveaux bancs et poubelles



Cinq nouveaux bancs ont été installés sur les lieux de promenade : au lavoir de la place de l'Aulnaie, chemin du Bailli... De nouvelles poubelles sont également mises en place par les agents communaux. D'ici les beaux jours, sept autres bancs viendront agrémenter différents secteurs du village. Ce qui portera à 26 le nombre de bancs sur la commune.

Appel aux volontaires

► Samedi 8 mai 2021 de 9h30 à 11h30

Opération "village propre" : rendez-vous à la salle communale pour débarrasser les rues et chemins des déchets (canettes, plastiques, mégots...) jetés par négligence ou incivilité. Dans le respect des gestes barrières, les petits groupes sillonneront le village et les hameaux (gants et sacs poubelles fournis par la mairie).





LES ACTIONS DU C.C.A.S.

65 kg de produits d'hygiène

Le C.C.A.S de Fontaine-sous-Jouy a organisé une collecte de produits d'hygiène durant tout le mois de février. Résultat : 65 kilos ! Chaque don a été utile pour remplir les étagères de la Banque Alimentaire de l'Eure. Un grand merci pour votre soutien.



CM2, 6^e, 5^e : 3 séances pour "savoir rouler à vélo"

Le CCAS de Fontaine-sous-Jouy, en partenariat avec le club de vélo "le guidon d'or", propose aux enfants de 9 à 12 ans une action d'apprentissage pour acquérir une réelle autonomie à vélo. Cette formation « Savoir rouler à vélo » sera encadrée par du personnel qualifié et réalisée en 3 séances :

► **Conduire et piloter son vélo correctement :** pédaler, tourner, freiner, circuler en groupe, changer de direction, découvrir les panneaux du code de la route... Deux ½ journées : samedi 29 mai et 12 juin.

► **Rouler en autonomie en ville** sur la voie publique et s'approprier les différents espaces de pratique. Une journée à Gravigny : date à déterminer avec les familles).

Les séances seront programmées avant l'été et ouvertes uniquement aux jeunes Fontaine et de Saint-Vigor. Le CCAS finance cette action à hauteur de 35 €. Il reste à la charge des parents 15€. L'enfant devra venir avec un vélo et équipé d'un casque.

► **Votre enfant est intéressé ?** Pré-inscription auprès de Nadège au 06.62.52.27.58

Un colis gourmand et 100 % local

En février, les membres du CCAS ont eu le plaisir d'offrir le colis gourmand aux 90 Jovifontains qui en ont fait la demande. Composé de produits locaux, ce colis 2021 a fait la part belle aux commerçants de Fontaine-sous-Jouy et aux fermes euroises.



VIE SCOLAIRE

Covid-19 et protocole

Un nouveau protocole a été mis en place au restaurant scolaire. Il n'y a pas eu de fermeture de classe grâce au respect des gestes barrières de la part des enfants, des enseignants et du personnel communal.

Travaux prévus à l'école

► Agrandissement de l'espace herbeux pour accueillir le "potager de Catherine" et faire du sport. Le virus a montré combien les espaces extérieurs étaient nécessaires pour que les enfants puissent se dépenser et suivre l'Éducation Physique et Sportive.

► Rénovation du sol de l'aire de jeu dans la cour.

► Remplacement des fenêtres de la classe-bibliothèque CM1-CM2.



9,7 tonnes de papier récoltées

Vous avez bien rempli la benne Paprek installée sur la commune en début d'année. Elle rapporte 45 € la tonne. Ainsi, plus de 400 € ont été versés à la coopérative scolaire des enseignants. Merci à tous et stockez dès à présent vos papiers pour l'édition 2022.

Appel au don : il est encore temps !

Suite à l'appel au don distribué dans vos boîtes aux lettres en mars, 2300 € ont été récoltés pour la caisse des écoles dont un don exceptionnel de 1000 € d'un généreux Jovifontain ! Un grand merci à tous les donateurs. Cet argent servira à financer, en complément du budget alloué par la commune, des sorties, des livres, du matériel sportif et une nouveauté cette année : la création d'un potager. Pour rappel, un don de 30 € revient à 9 € après déduction fiscale. Il est toujours possible de faire un don...



COVID-19

Des Jovifontains vaccinés à Jouy-sur-Eure

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la Covid-19, l'agglomération EPN a aménagé un médico-bus pour vacciner les personnes de 75 ans et plus, au plus près de chez elles. Une dizaine de Jovifontains ont ainsi reçu leur première dose de vaccin Pfizer le 20 avril à Jouy-sur-Eure. La mairie avait recensé les habitants intéressés après leur avoir transmis un courrier. Ils recevront leur seconde dose de vaccin le 18 mai.



PROCHAINS TRAVAUX



Installation de bornes à incendie

Dans le cadre du schéma communal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), cinq Points d'Eau Incendie (PEI) vont être installés sur la commune. Les secteurs concernés sont : rue de l'Avenir, rue du Bailli, rue des Petit-bois, rue des Londaines et rue des Croisy.

Rénovation des routes départementales

Le Département de l'Eure va prochainement intervenir sur les routes départementales traversant notre village. La rue du Rosey et la rue de la Poste recevront un revêtement de finition. La rue de l'Ancienne Forge recevra un traitement préparatoire.

Déconstruction de l'ancienne usine

L'instruction du permis de démolition est en cours. Le chantier devrait commencer dans les prochains mois. Durant toute sa durée, le city demeurera accessible aux habitants.

Arrivée de la fibre optique

Au second semestre 2021 débutera la mise en place du réseau de fibre optique permettant l'accès à Internet en très haut débit (THD). Un concentrateur sera installé près du cimetière, un autre à Chambray. De là seront tirés les câbles jusqu'aux boîtiers de raccordement en regard de chaque adresse. En 2022, chacun choisira un opérateur pour finaliser la connexion au sein du domicile et souscrire un abonnement. Ce chantier est piloté par le Syndicat Eure Normandie Numérique.

+ d'infos : eurenormandienumerique.fr



A L'ÉTUDE

Pour plus de sécurité routière



L'étude pour améliorer la sécurité routière dans le village a débuté. Après un rendez-vous avec les professionnels du Conseil départemental de l'Eure et de l'agglomération EPN, il a été décidé de procéder à des comptages routiers cette année. Les Jovifontains seront notamment consultés.

Ensemble, inventons le "Fontaine-sous-Jouy" de demain

Trois villages de moins de 2000 habitants, dont Fontaine-sous-Jouy, ont été sélectionnés pour optimiser leur aménagement territorial. L'EPFN*, la Région et le Département financent ce projet pilote. Il s'agit d'une étude complète : comment optimiser l'utilisation des bâtiments communaux ? Quel développement pour les années à venir ? Quels services peuvent améliorer le quotidien des habitants ? Etc. Une concertation est en cours : les habitants sont invités à faire part de leurs idées.

► **RÉUNION PUBLIQUE** : mardi 25 mai 2021 à 19h à la salle communale, dans le respect des gestes barrières. Merci de vous inscrire auprès de la mairie avant le 10 mai.

* Etablissement public foncier de Normandie

DÉCHETS

Où déposer vos déchets verts ?

► Au point vert de Fontaine-sous-Jouy situé à la sortie du village en direction de Jouy-sur-Eure. Les branchages ne doivent pas dépasser 15 cm de diamètre. Les horaires sont :

- Lundi et mercredi : de 13h30 à 17h
- Samedi : 9h30 à 18h



► Au point vert de Reuilly situé à moins de 7 km de Fontaine. Les horaires sont :

- Mardi et jeudi : de 14h à 18h
- Samedi : de 10h à 18h

Les déchèteries accessibles aux Jovifontains

Le territoire d'Evreux Porte de Normandie, dont dépend Fontaine-sous-Jouy, compte quatre déchèteries :

- Evreux Saint-Michel (20 min. de trajet)
- Guichainville (20 min.)
- Arnières-sur-Iton (28 min.)
- Saint-André-de-l'Eure (30 min.)

Elles sont accessibles aux Jovifontains sur présentation de la carte SPI. Elle est à demander à EPN via leur site internet.

► spi.epn-agglo.fr



Sur l'attestation de déplacement : cocher la case "convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public".

Une déchetterie mobile à Jouy-sur-Eure

L'agglomération EPN met en place un nouveau service de ramassage des déchets : la déchetterie mobile. Les Jovifontains auront accès à celle installée à Jouy-sur-Eure plusieurs fois par an. Les dates précises ne sont pas encore connues mais la mairie vous informera dès que possible. Cette déchetterie mobile accueillera tous les déchets qui ne sont pas acceptés aux encombrants (pots de peinture, pneus, batterie, huile, faïences, gravas...). Elle devrait rester environ 5 jours sur place et sera accessible sur présentation de la carte SPI.



Crottes ou masques, ça se ramasse...

Nous ne cesserons jamais de le répéter : il est nécessaire que chacun s'investisse un peu pour garder la commune soignée tout au long de l'année. Ramasser vos déchets et les déjections de vos animaux ne vous prend que quelques secondes !



Un masque chirurgical mettra 500 ans à disparaître dans la nature : contrairement à son apparence, il n'est pas fait de papier mais de polypropylène, une forme de plastique.

FORÊT COMMUNALE



Les agents communaux des espaces verts, Ludovic Soulard (conseiller municipal en charge des bois) et le technicien de l'ONF constatent les dégâts sur les frênes dans la forêt communale.

Couper aujourd'hui pour mieux replanter

Comme beaucoup en France, les frênes de la forêt communale sont victimes de chalarose. Cette maladie, causée par un champignon microscopique, est très virulent. Il pénètre dans le frêne, qu'il soit jeune ou adulte, par les racines, les feuilles et le collet. Une fois infecté, l'arbre est condamné.

Abattage massif dans les bois communaux

Une coupe sanitaire est nécessaire sur une surface conséquente des bois dits "de la ville de Paris", sur deux parcelles vers le chemin Rial. Cette décision a été prise par la commune en partenariat avec l'ONF qui apporte expertise et conseil. En effet, en intervenant dès cette année, le bois de frêne offre encore une qualité suffisante pour ne pas être déclassé. La somme récoltée permettra de financer une partie de la replantation des nouvelles essences d'arbres dès 2022 ou 2023. La coupe et le débardage sont prévus cet été.

Merci Jacky !

Remerciements chaleureux à Jacky Hohn, Jovifontain doué en mécanique, pour avoir remis sur "roues" le John Deer.

Ce vieux tracteur du village, utilisé par les agents municipaux notamment pour les espaces verts, sera ainsi à nouveau opérationnel aux beaux jours.



Restez informé grâce à la newsletter de la commune. Inscrivez-vous directement sur le site fontainesousjouy.org

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES



• **Port du masque** ► Il est obligatoire dans le département dans toutes les zones urbaines des villes et villages.



• **Grippe aviaire** ► Les volatiles d'élevage (poules, canards...) doivent toujours demeurer en cage ou couvert d'un grillage à cause de l'épidémie de grippe aviaire.

Que faire si vous trouvez un nid de frelons asiatiques ?



Nid Primaire
(taille d'une orange)
ruchette, cabane, trou de mur,
bord de toiture, roncier...



Nid secondaire
(40 cm à 1 m)
situé principalement en hauteur

N'essayez surtout pas de le détruire, le frelon asiatique se défend lorsqu'il se sent menacé. Vous pouvez obtenir une aide financière pour détruire un nid sur votre propriété :

- Le Département prend à sa charge 30 % du coût de destruction (dans la limite de 100 € d'aide). Pour cela, vous devez contacter la plateforme frelonasiatique27.fr ou le 02.77.64.54.27. Vous serez orienté vers un professionnel agréé.
- la commune de Fontaine-sous-Jouy vous remboursera 20 € supplémentaires sur présentation de la prise en charge par le Département.



AGENDA

Sous réserve des restrictions liées à la crise sanitaire

► **Passage du Bus 56 "Maison France Services"**, à Fontaine-sous-Jouy : mercredis 12 mai et 9 juin 2021 (sur le parvis de l'école, de 9h30 à 12h). C'est un service public gratuit.

+ d'infos : fontainesousjouy.org

► **Rasso'Mob de la Vallée de l'Eure** : samedi 22 et dimanche 23 mai à Chambray. Rassemblement de mobylettes avec exposition, animations, concerts, puces, balade collective... Entrée gratuite.

+ d'infos : facebook Rasso'Mob - Vallée de l'Eure





GROS PLAN SUR les finances communales

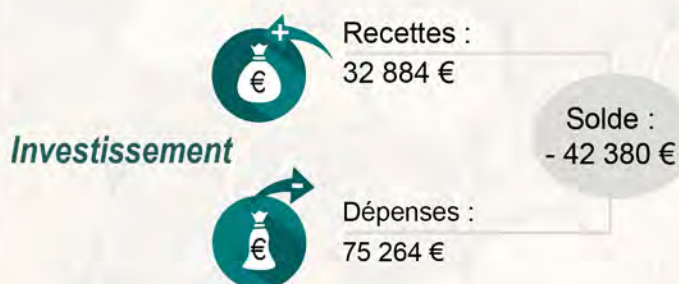
Le budget 2021 de la mairie de Fontaine-sous-Jouy a été voté au conseil municipal. Voici plusieurs données et chiffres qui vous donnent un aperçu de la santé financière de votre commune. Il est à noter que la structure d'un budget communal comporte différentes parties : la section de fonctionnement (charge de personnel, de gestion courante...) et la section d'investissement (travaux, équipement...) qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

► Le bilan des comptes 2020

Les années précédentes ont été marquées par une gestion prudente eu égard aux incertitudes régnant sur les ressources des communes. Il en ressort des comptes largement positifs pour l'année 2020.



+ Report positif des années antérieures : + 157 749 €
► **Nouveau solde créditeur : 239 491 €**



+ Report positif des années antérieures : + 114 409 €
► **Nouveau solde créditeur : 72 029 €**

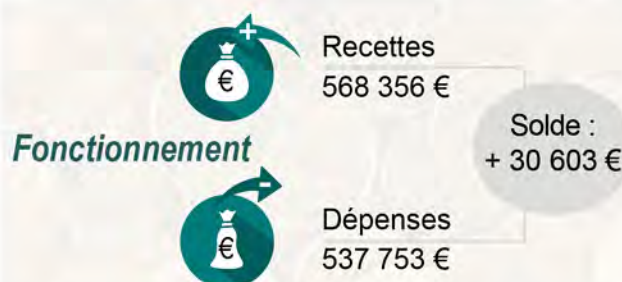
Quel est l'endettement de la commune ?

Deux prêts sont encore en cours avec, au 31/12/2020, un capital restant dû de :

- 67 651 € à la Caisse d'Épargne (dernière échéance en mars 2023) ;
- 15 066 € au Crédit Agricole (dernière échéance en juin 2022).

► Le budget 2021

Les dépenses et les recettes prévisionnelles ont été préparées par la Commission Finances et votées par le conseil municipal du 26 mars consacré au budget.



+ Report positif des années antérieures : + 239 491 €
► **Nouveau solde créditeur : 270 094 €**

Ce budget permet de transférer 232 000 € à la section INVESTISSEMENT

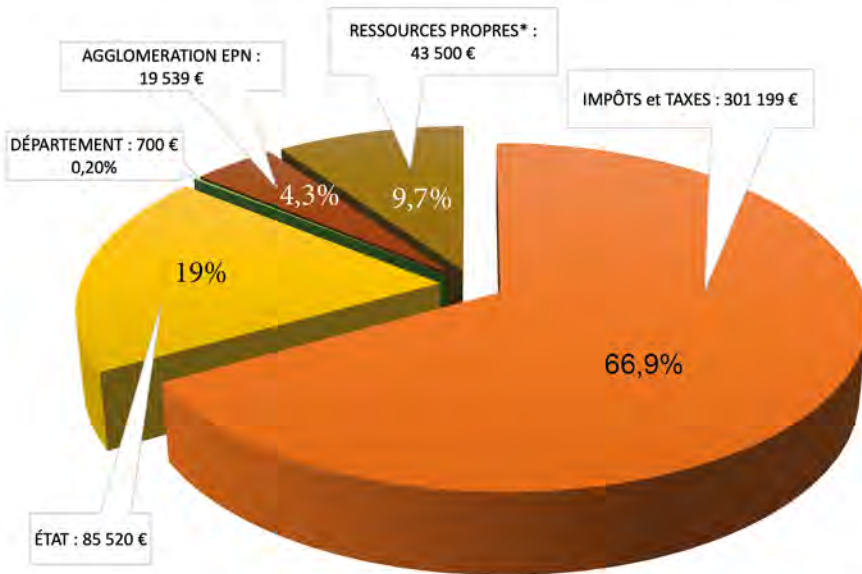
Compte tenu du report des exercices antérieurs et du virement de la section fonctionnement, le budget investissement ressort avec un **bilan positif de 40 521 €**.

Quelques investissements prévus en 2021

	Coût total	Part communale
Enfouissement des réseaux rue des Croisy	215 000 €	34 083 €
Remplacement des poteaux rue des Frêches	16 000 €	5 333 €
Remplacement de fenêtres à l'école	5 803 €	1 403 €
Aménagement autour des arbres de la cour de l'école	6 180 €	2 060 €
+ agrandissement du pré	5 040 €	1 680 €
Clôture du pré rue du Bailli	6 244 €	3 642 €

D'où provient l'argent de la commune ?

Voici un graphique illustrant la répartition des ressources de la commune pour son fonctionnement.



* Droits de mutation, loyers, fermages

A savoir : les recettes liées à l'école, aux garderies périscolaires et au restaurant scolaire ne sont pas prises en compte car elles ne sont que des compensations des dépenses associées.

Le rôle essentiel des subventions

Chaque fois que cela est possible, le maire et les adjoints sollicitent des subventions pour les investissements que la commune engage. Ces subventions proviennent :

- de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN)
- de l'État par le biais des Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux
- de la Région
- du Département

A ces subventions, s'ajoute le Fonds de Compensation de la TVA par lequel la TVA est remboursée à la commune. Mais cette recette arrive environ 2 ans après la dépense.

Quel est le montant des indemnités des élus ?

Sur les 15 conseillers municipaux, 11 interviennent bénévolement pour la commune. Seuls 4 élus bénéficient d'une indemnité. Le montant de ces indemnités est fixé réglementairement en fonction du mandat et du nombre d'habitants de la commune.

	INDEMNITÉS MENSUELLES	
	Montant net	Coût pour la commune
Maire	1 199,38 €	1 444,81 €
1er Adjoint	359,99 €	433,65 €
2ème Adjoint	359,99 €	433,65 €
Conseiller délégué	114,74 €	135,04 €
		2 447,15 €

Pas d'augmentation des taux

Lors du vote du budget 2021, le conseil municipal a décidé de



ne pas augmenter les taux des taxes ménages (taxes d'habitation et foncières). Cependant votre feuille d'imposition foncière pourrait voir une modification notable.

Pour compenser la perte de la taxe d'habitation des résidences principales sur les recettes communales, le législateur a décidé de reverser la part départementale de la taxe foncière aux communes. Ainsi à Fontaine-sous-Jouy, le taux de taxe foncière communale passera de 23.86% à 44.10% et le taux de taxe foncière départementale passera de 20.24% à 0%. Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties demeurent inchangés.

Un gros projet : l'ancienne usine

La situation des finances de la commune permet de réaliser, cette année, une importante opération : la dépollution et la déconstruction de l'ancienne usine de la rue du Bailli. Pour ce projet, la commune est aidée par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Région qui prennent à leur charge 75% de l'opération hors taxes.

Le coût pour la commune sera de 15 000 € pour l'étude (sur un total de 72 000 € TTC) et de 62 500 € pour les travaux (sur un total de 300 000 € TTC).

La mairie communiquera sur ce projet "Espace du Bailli" avec les habitants afin d'en définir son futur usage.

